Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS
Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département
CALVADOS
Canton
CAEN XVI

DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six
Le 26 mai
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation	**13 mai 2026**	
Date d'affichage	**13 mai 2026**	
Nombre de conseillers	**en exercice**	**33**
	Présents	**28**
	Votants	**33**

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Aminthe RENOUF, Véronique BERGERON, Martial LEFEVRE, Jean-Pierre BOUILLON, Sabahat AYDAR, Yann DRUET, Françoise DUPARC, Sylvain JOBEY, Céline GADONNA, Bernard MUSUALU, Gérald RASOANAIVO, Christophe HEBERT, Claude L'HIRONDEL, Sébastien LAGALLE, Caroline POITEVIN, Virginie DALY, Stéphanie FREMONT, Leslie AUBERT, Didrik JANIN-HAMEL, Sonia CANTELOUP, Ludovic FORTIN, Jean-Claude ESTIENNE, Noëlle LE MAULF, et Clémence HEROUT **formant la majorité des membres en exercice.**
Procurations : Philippe GIRONDEL, Justine PREVEL, Ayhan AYDAR, Louise LEFEVRE et Cédric EVANO **a respectivement donné pouvoir à :** Véronique BERGERON, Gérald RASOANAIVO, Thierry RENOUF, Martial LEFEVRE et Clémence HEROUT.
Absents excusés : Philippe GIRONDEL, Justine PREVEL, Ayhan AYDAR, Louise LEFEVRE et Cédric EVANO.
Secrétaire de séance : Martine LHERMENIER et Clémence HEROUT.

N° 2026-077 – RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HOTEL DE VILLE ET DE SES ANNEXES – ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT EN DEPENSE

Afin de garantir la pérennité du patrimoine communal et d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers, la Commune a engagé une opération de programmation relative à la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville et de ses annexes. Cet ensemble immobilier, dont les performances thermiques ne répondent plus en effet aux exigences actuelles, génère des coûts de fonctionnement élevés et un inconfort notable pour les agents comme pour le public. Dans un contexte de transition écologique et de maîtrise des dépenses publiques, cette opération vise à réduire durablement la consommation énergétique, à améliorer le confort d'usage et à inscrire la Commune dans une démarche exemplaire en matière de développement durable.

Compte tenu du caractère pluriannuel de cette opération, dont les études et potentiels travaux s'échelonnent sur plusieurs exercices budgétaires, le recours à une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) en dépenses est prévu depuis 2024. L'utilisation des AP/CP garantit ainsi une meilleure visibilité financière.

Les crédits en dépenses de l'AP/CP 2024-6D Rénovation énergétique de l'hôtel de ville et de ses annexes se répartissent depuis sa création comme suit :

DEPENSES	AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL CP
Situation après création	1 020 000,00 €	80 000,00 €	150 000,00 €	790 000,00 €	1 020 000,00 €

Il est proposé d'ajuster le budget pour permettre la réalisation complète et cohérente de l'étude de programmation et du programme de travaux relatifs à la rénovation énergétique, accessibilité et aménagement fonctionnelle des différents services.

Il devient donc nécessaire de prolonger la durée de l'autorisation de programme et de réajuster les crédits de paiement affectés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'instruction codificatrice M57 ;
VU le règlement financier de la Commune ;
VU les crédits inscrits au budget 2026 ;
VU la délibération n° 2024-033 du conseil municipal en date du 08 avril 2024 portant création d'une AP/CP dans le cadre de la rénovation énergétique de l'hôtel de ville et de ses annexes ;
VU l'avis de la commission « Administration générale, Finances, Sécurité et Vie économique » réunie le 22 mai 2026 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prolonger la durée et de réviser l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

AP/CP 2024-6D Rénovation énergétique de l'hôtel de ville et de ses annexes :

DEPENSES	AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031	CP 2032	TOTAL CP
Situation antérieure	1,02M €	80 000 €	150 000 €	790 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1,02M €
Actualisation	7 155 948 €	-80 000 €	-149 052 €	-740 000 €	65 000 €	60 000 €	1M €	1M €	3M €	3M €	7 155 948 €
Situation après actualisation	8 175 948 €	0 €	948 €	50 000 €	65 000 €	60 000 €	1M €	1M €	3M €	3M €	8 175 948 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE** avec 7 ABSTENTIONS (D.JANIN-HAMEL, S.CANTELOUP, L.FORTIN, JC.ESTIENNE, N.LE MAULF, C.EVANO, C.HEROUT) :

AUTORISE la révision de l'autorisation de programme en dépenses et la répartition des crédits afférents pour la rénovation énergétique de l'hôtel de ville et de ses annexes.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ifs, le 26 mai 2026

MAIRIE D'IFS (Calvados)

Secrétaires de Séance,

Le Maire,

Martine LHERMENIER

Michel PATARD-LEGENDRE

Clémence HEROUT

Rendue exécutoire le : 29/05/2026
Affichée le : 29/05/2026

Acte à classer

2026-077

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-05-29T14-10-59.00 (MI270087624)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20260529-2026-077-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Rénovation énergétique de l'hôtel de ville et de ses annexes - actualisation de l'autorisation de programme et de crédits de paiement en dépense

Date de décision : 29/05/2026

CERTIFIÉ - **Certifié Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.3. Document budgétaire

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2026-077.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **29/05/26 à 13:51**	Par **LELONG EMILIE**
Transmis	Date **29/05/26 à 14:10**	Par **LELONG EMILIE**
Accusé de réception	Date **29/05/26 à 14:16**	